Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28D05-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président,
Gilles VINCENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

du 28 avril 2026

NOTE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2026

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28D05-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président,
Gilles VINCENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2026 du centre communal d'action sociale devrait prendre en charges les dépenses suivantes :

Chapitre 011 – charges à caractère général
Des crédits sont inscrits à hauteur de 19 665 € afin de financer l'organisation des manifestations portées par le CCAS, notamment le repas de printemps, le repas de Noël, les lotos ainsi que les activités en faveur des personnes âgées.

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés
Des crédits d'un montant de 176 105 € sont prévus afin d'assurer le paiement des traitements et charges des agents recrutés par le CCAS, ainsi que le remboursement à la commune des services supports et de la rémunération de l'agent partiellement mis à sa disposition.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante
Des crédits à hauteur de 31 523 € sont inscrits afin de poursuivre l'accompagnement social des personnes en difficulté, notamment par le biais d'aides alimentaires et de prises en charge de factures.

Chapitre 67 – charges spécifiques
Un montant à hauteur de 500 € est prévu afin de permettre, si nécessaire, l'annulation de titres émis sur des exercices antérieurs.

Chapitre 68 – dotations aux provisions semi-budgétaires
Des crédits de 69 € seront inscrits afin d'ajuster les provisions au titre des actifs circulants. Une délibération spécifique sera présentée lors de la séance du conseil municipal consacrée au vote du budget.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes pour l'année 2026 devraient être les suivantes :

Chapitre 013 – atténuations de charges
Ce chapitre retrace le remboursement par les agents de leur participation au financement des titres-restaurant. En effet, la valeur faciale du titre-restaurant est fixée à 9,20 €, dont 50 % sont pris en charge par l'agent par prélèvement sur son traitement.

Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses
Un montant de 1 000 € est prévu au titre de l'encaissement des recettes issues des manifestations organisées par le CCAS, notamment les lotos du foyer des anciens.

Chapitre 74 – dotations et participations
Les recettes prévues sur ce chapitre s'élèvent à 211 000 €, selon la répartition suivante :

- 210 000 € au titre de la subvention communale. L'augmentation de cette subvention par rapport à 2025 (+ 65 000 €) se justifie par la nécessité d'assurer l'équilibre financier du CCAS au regard des dépenses supplémentaires notamment liées à la refacturation des frais de personnel mis à disposition et des services supports ;

- 1 000 € au titre de la participation du conseil départemental du Var pour la gestion, par l'assistante sociale, des dossiers d'aides sociales relevant de la compétence du département.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28D05-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président,
Gilles VINCENT

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
002 - Résultat reporté		002 - résultat de fonctionnement reporté	19 862,32 €
011 - charges à caractère général	19 665,00 €	013 - atténuations de charges	1 300,00 €
012 - charges de personnel	176 105,00 €	70 - produits des services et ventes diverses	1 000,00 €
65 - autres charges de gestion courante	31 523,32 €	74 - dotations	211 000,00 €
		75 - autres produits de gestion courante	- €
67 - charges exceptionnelles	500,00 €	77 - Produits spécifiques	- €
68 – Dotations aux provisions	69,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES	**227 862,32 €**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**	**233 162,32 €**
042 – opérations d'ordre de transfert entre section (dotations aux amortissements)	5 300,00 €	042 – opérations d'ordre de transfert entre section (quote part des subventions d'investissement)	- €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**5 300,00 €**	**TOTAL OPERATIONS D'ORDRE**	
TOTAL DEPENSES	**233 162,32 €**	**TOTAL RECETTES**	**233 162,32 €**

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En section d'investissement, le budget primitif 2026 du CCAS prévoit les inscriptions suivantes :

- **001 – résultat reporté** : 872,43 € correspondant au déficit constaté à la clôture de l'exercice 2025 en section d'investissement ;
- **chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés** : une enveloppe de 500 € destinée au remboursement des cautions liées à la téléalarme. Cette dépense trouve son équilibre en recettes d'investissement ;
- **chapitre 21 – Immobilisations corporelles** : une enveloppe de 5 300 € destinée à l'acquisition de mobilier, de matériel et de matériel informatique ;
- **chapitre 27 – Autres immobilisations financières** : une enveloppe de 2 000 € destinée à permettre l'octroi de prêts à des particuliers. Cette dépense trouve également son équilibre en recettes d'investissement.

Afin d'assurer l'équilibre de la section, les recettes d'investissement suivantes sont inscrites :

- **chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves** : 955,23 € au titre de la mise en réserve. Cette inscription a pour objet de couvrir le besoin de financement résultant du déficit 2025 de la section d'investissement ainsi que du solde des restes à réaliser ;
- **chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés** : 500 € au titre de l'encaissement des cautions relatives à la téléalarme ;
- **chapitre 27 – Autres immobilisations financières** : 2 000 € au titre du remboursement des prêts consentis à des particuliers ;
- **chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** : 5 300 € au titre de la dotation aux amortissements.

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2026

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28D05-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président
Gilles VINCENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
001 - résultat reporté	872,43 €	001 - solde d'exécution de la SI reporté	- €
Restes à réaliser 2025	82,80 €	10 - dotations, fonds divers et réserves	955,23 €
16 - emprunts et dettes assimilés	500,00 €	16 - emprunts et dettes assimilés	500,00 €
21 - immobilisations	5 300,00 €		
27 - autres immobilisations financières	2 000,00 €	27 - autres immobilisations financières	2 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES	**8 755,23 €**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**	**3 455,23 €**
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections		040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	5 300,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**- €**	**TOTAL OPERATIONS D'ORDRE**	**5 300,00 €**
TOTAL DEPENSES	**8 755,23 €**	**TOTAL RECETTES**	**8 755,23 €**